AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 159 - 11 Janvier 1980

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1980 - NOUVELLE ANNEE ; NOUVELLES FORMULES -

La Station d'Avertissements Agricoles Rhône-Alpes vous présente ses meilleurs voeux pour 1980 en vous souhaitant des récoltes de qualité, saines et abondantes.

Soucieuse de mieux vous servir, la Station diffusera en 1980 un Bulletin spécial "Vigne-Beaujolais" à l'intention des intéressés qui auront choisi l'abonnement annoncé dans le Bulletin 157 du 30 Novembre. Le tarif de 30 F pour les abonnements groupés pourra être obtenu par les viticulteurs souscrivant au Comité de Développement du Beaujolais.

En complément des bulletins, le réseau de répondeurs téléphoniques "24 heures sur 24" sera à nouveau à votre disposition dès ce printemps sur les postes de Lyon, Valence Chambéry, St Martin-d'Hères (Météo) et Annecy (Suad) dont les numéros d'appel vous seront rappelés en temps utile.

Toutes les fois qu'il sera possible, nous vous donnerons des informations sur l'évolution de la situation phytosanitaire des cultures, les risques de dégâts, l'opportunité des interventions que vous aurez à décider ou l'inutilité d'un traitement et le conseil de ne pas traiter.

Les spécialités commerciales vous seront indiquées quand elles ne sont pas trop nombreuses pour une même matière en vous proposant un choix de produits suivant leur efficacité, leurs actions dites secondaires sur les plantes, les parasites, les auxiliaires et l'environnement en général sans jamais négliger leur toxicité pour nous, utilisateurs et consommateurs.

Quelles que soient les méthodes de lutte adoptées, vous devez intervenir directement pour protéger vos cultures lorsque les attaques des maladies et ravageurs deviennent importantes et dangereuses malgré les meilleures pratiques culturales.

Quand ces interventions sont nécessaires, il est préférable qu'elles soient effectuées au stade de la plus grande sensibilité du parasite avec des produits dont on attend une excellente efficacité à cette époque sans redouter des actions néfastes ou défavorables.

Nous aurons donc à vous recommander des interventions avec différents produits chimiques, ou d'origine naturelle en vous conseillant parfois des traitements dits d'assurance, par exemple en hiver où ils sont à nouveau à l'honneur, des traitements préventifs plus ou moins rémanents, suivant les risques, quand il sera possible de les évaluer, et des traitements d'arrêt contre des maladies ou des ravageurs qui peuvent encore être combattus au premier stade de leur installation.

En vous indiquant les meilleurs dates d'intervention, les produits à utiliser et l'importance des risques encourus, la Station d'Avertissements Agricoles vous apporte le maximum d'informations pour réaliser un traitement efficace ou éviter un traitement dangereux.

Dans tous les cas, <u>surveillez attentivement vos cultures, très régulièrement</u>, soyez très attentifs, et cependant ne généralisez pas la petite découverte faite au hasard de vos observations, sachez aussi que parmi les nombreuses espèces vivantes observées sur la végétation ou dans le sol très peu sont nuisibles.

CONSEILS POUR AMELIORER L'EFFICACITE DES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Pour éviter les pertes de récoltes, dûes à des parasites de plus en plus dangereux, vous disposez de nombreux produits, mais leur efficacité seule ne suffit pas à assurer un bonne protection.

- Un traitement effectué trop tôt ou trop tard n'est pas efficace : il faut intervenir au moment opportun. Cette date peut être déterminée par des observations réalisées par la Station d'Avertissements Agricoles qui vous renseignera de la façon la plus précise possible dans les bulletins.

- Après avoir déterminé l'ennemi à combattre et décidé un traitement, il faut choisir le produit qui vous permettra de l'éliminer. Ce choix porte sur la matière active, ou sur la spécialité commerciale qui peut présenter une supériorité en fonction de ses actions secondaires ou de ses propriétés (rémanence, granulométrie, phytotoxicité, compatibilité avec d'autres produits...).

- Les bouillies et mélanges utilisés doivent être préparés dans des ustensiles réservés exclusivement à cet usage. Pour calculer les quantités de produit à épandre, il faut respecter scrupuleusement les doses prescrites sur les étiquettes et les notices :

. Tout excès est un gaspillage qui peut causer des dommages aux cultures sans pour autant améliorer l'efficacité du traitement.

. Les doses inférieures ne sont pas efficaces et favorisent l'apparition des races résistantes.

- L'épandage doit être effectué avec beaucoup de soins. Tout d'abord, le matériel doit être en parfait état de fonctionnement (débit réglé et contrôlé, buses ou pastilles changées en cas d'usure), il faut travailler par temps calme afin de réussir une répartition très homogène sur l'ensemble de la culture. En particulier, lors de l'utilisation de produits "de contact" (c'est-à-dire qui doivent atteindre directement le parasite visé car ils n'ont aucune action par systémie ou par vapeur) il faut bien mouiller l'arbre entier, sans négliger les rameaux supérieurs ou inférieurs qui deviendraient des foyers pour une attaque ultérieure.

Il est également indispensable de calculer correctement les quantités de produit à mettre en oeuvre en fonction des surfaces ou des "volumes" à traiter. De nombreux échecs sont dus à une insuffisance de matière active épandue.

Les doses sont généralement données en hectolitre de liquide pour une base de 1 000 l à l'ha en traitement classique pour un verger moyen ; cette quantité de liquide doit varier avec la végétation, elle peut facilement atteindre ou dépasser, pour des arbres volumineux en plantation serrée, 2 000 litres à l'ha, toujours à la même concentration, soit deux fois plus de matière active.

Si le traitement est réalisé dans de bonnes conditions avec un appareil à jet porté par exemple à 500 litres à l'ha, il sera alors indispensable d'apporter la même quantité de produit à l'ha et de multiplier par 2, ou par 4 la concentration à l'hl.

Ces quelques conseils préliminaires doivent permettre d'éviter certaines erreurs qui compromettent souvent le succès de la lutte antiparasitaire.

- La Station d'Avertissements Agricoles précisera en temps utile, les dates de traitement et les produits à utiliser pour lutter contre les ennemis des cultures de la région Rhône-Alpes. Elle vous conseillera le mieux possible au long de l'année 1980.